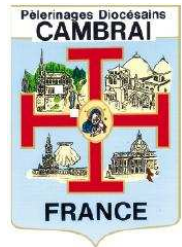


# PELERINAGE A ASSISE ET CASCIA

« Sur les pas de St François et de Ste Rita »  
du 19 au 25 septembre 2010

Accompagnateurs spirituels :  
**Père André-Benoît Drappier**  
**Père Philippe Detré**



## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Mr-Mme-Mlle-Père-Soeur----- Prénom :-----  
(rayer les mentions inutiles)

Célibataire – Marié(e) – Divorcé(e) - Veuf(ve) Date et lieu de naissance : -----  
(rayer les mentions inutiles)

Adresse complète : -----

E-mail : -----@----- Tél. : -----

Si vous souffrez d'un handicap physique ou autre, précisez-nous lequel : -----  
(merci de répondre très sérieusement à cette question)

Vous désirez partager votre chambre avec : -----

Vous désirez une chambre individuelle (même avec un supplément, le nombre de chambres individuelles étant très limité, il est impossible de garantir la réservation)

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, tél.) : -----

Vous souhaitez prendre le car à : Cambrai Raimes Lille Arras

Comment avez-vous eu connaissance de ce pèlerinage ?

Internet Affiche Dépliant Bouche à oreille Autre (merci de préciser) -----

Avez-vous déjà participé à un pèlerinage organisé par votre diocèse ?

Non Oui Si oui, lequel : -----

(signature au verso)

Fiche **individuelle** d'inscription à renvoyer dès que possible obligatoirement avec **le règlement de l'acompte** ainsi qu'avec la **photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport (au choix)** à l'adresse suivante :

**Pèlerinages Diocésains de Cambrai,**  
**174 rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES**

Tél : 03 27 38 12 62 - Fax : 09 80 08 65 23 - Agrément de tourisme AG 059970002 – E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet)

-----**(partie à détacher et à conserver pour mémoire)**-----

Assise et Cascia du 19 au 25 septembre 2010

Coût du pèlerinage : 1.020 euros (hors supplément éventuel chambre individuelle 190 €)

Acompte versé : **300 €**

**Solde à verser pour le 18 août 2010 : 720 €** ( + suppl<sup>é</sup> éventuel ch individuelle 190 €)

Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de 300 €. Je vous réglerai le solde, soit 720 euros pour le 19 août 2010 (chèques à l'ordre des Pèlerinages Diocésains, sans autre indication).

Je dois être en possession d'une pièce d'identité en ordre de validité. Les jeunes mineurs, en plus de leur pièce d'identité doivent se munir d'**une autorisation de sortie de territoire**.

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la Direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple).

Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage

### Conditions particulières de vente

- Annulation du fait de l'organisateur :  
Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 35 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la Direction des Pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.
- Annulation du fait du pèlerin :  
Quel que soit le motif, il sera retenu 50 € correspondant aux frais déjà engagés. **A l'exception d'un cas de force majeure** (tel qu'un décès, un accident ou une maladie mettant en danger la vie d'un proche parent ) **pris en charge par l'assurance annulation de la Mutuelle St Christophe – ou**, dans le cas contraire, **à moins de trouver à se faire remplacer** - les frais suivants viendraient s'ajouter à ces 50 € :
  - 30 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 30<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> jour avant le départ,
  - 60 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 19<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> jour avant le départ,
  - 80 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 6<sup>ème</sup> au 2<sup>ème</sup> jour avant le départ,
  - 100 % du prix du pèlerinage si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le départ,
  - (intervenant en cas de force majeure tel que décès, accident, maladie et dans la limite de couverture de la police),

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit 190 €, sauf si évidemment, il a trouvé à se faire remplacer.

Fait à ----- le -----

Signature(s)  
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Fiche **individuelle** d'inscription à renvoyer dès que possible obligatoirement avec le règlement ainsi que le photocopie d'une pièce d'identité à :

**Pèlerinages Diocésains de Cambrai,**  
**174 rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES**

Tél : 03 27 38 12 62 - Fax : 09 80 08 65 23 - Agrément de tourisme AG 059970002 – E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet)